Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210408-73_2021-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°73 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le HUIT du mois de AVRIL, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame TARTIERE Catherine, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Mesdames EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Messieurs BATTUT Romain, CONSTANTIN François, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Madame MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mesdames MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Messieurs DUBOURG Sébastien, AURIACOMBE Stéphane
Le Vernet Ste Marguerite	/
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	/
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

Secrétaire de séance : Monsieur VALETTE Henri
Nombre de Conseillers : En exercice : **35** - Présents : 28 - Votants : 30
Pouvoirs : Mr DANJOUX Hugues à Mr CONSTANTIN François, Mr GORY François à Mr CHASSARD Frédéric
Absents/Excusés : Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, DABERT Laurent, PERRON Roland.
Délégués suppléants assistant au conseil : Monsieur PERARD Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

OBJET : Subvention dans le cadre de l'aide régionale en faveur des TPE-PME artisanales, commerciales et de services – Relais de la Toinette

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
VU le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;
VU la délibération n° 768 de la Commission Permanente du 29 Juin 2017 approuvant les modifications apportées à la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la métropole de Lyon adoptée par délibération n° 1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 Décembre 2016 ;
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 124-2017 du 20 Novembre 2017 approuvant la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;
VU la délibération du Conseil Communautaire n° 81-2019 du 23 Juillet 2019 approuvant la convention actualisée pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2021
Reçu en préfecture le 14/04/2021
Affiché le
ID : 063-246300966-20210408-73_2021-DE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du régime d'aide régionale en faveur des Toutes Petites Entreprise – Petites et Moyennes Entreprises artisanales, commerciales et de services, la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a conventionné avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour la période 2017 – 2021 ; cet accord prévoit :

- Une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes fixée à 20 % des dépenses plafonnées à 50 000 € (2 000 € de plancher et 10 000 € de plafonds)
- Une aide de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY de 5 % si la commune sur laquelle l'entreprise est basée valide le projet et cofinance à la même hauteur.

Monsieur le Président informe les membres présents que par un courrier en date du 6 Avril 2021, l'Entreprise SAS Traucourt « Le Relais de la Toinette » – domiciliée Le Bourg à Murat le Quaire (63150), gérée par Madame Mathilde Traullé et Monsieur Pierre-Emmanuel Courtois, sollicite une aide de la part des collectivités territoriales lui permettant de bénéficier du dispositif de la Région Auvergne Rhône Alpes. Son projet, d'un montant de 28 641.49 € Hors Taxes, porte sur l'acquisition de matériel dans le cadre de la reprise du restaurant existant.

Monsieur le Président explique que Madame Mathilde Traullé et Monsieur Pierre-Emmanuel Courtois ont demandé 1 432.08 € de subvention à la commune de MURAT LE QUAIRE, et que cette dernière devrait délibérer favorablement pour apporter une subvention de 5% au projet du Relais de la Toinette, soit 1 432.08 € pour un total de dépenses de 28 641.49 € Hors Taxes, plafonné à 50 000 € Hors Taxes. Une subvention du même montant, soit 1 432.085 € est demandée à la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de 1 432.08 € à l'Entreprise SAS Traucourt « Le Relais de la Toinette » pour l'acquisition de matériel dans le cadre de la reprise du restaurant existant, sous réserve d'une délibération concomitante de la Commune de MURAT LE QUAIRE ;

- PRECISE que les crédits sont prévus au Budget primitif 2021 ;

- MANDATE son Président pour en assurer la bonne exécution.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY